

Mairie de SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR  
(Hautes-Alpes)



« *Nihil nisi a numine* »

Délibération n°  
20170811-0074

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Novembre 2017

L'an deux mil dix-sept le sept du mois de NOVEMBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 2 Novembre 2017, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents tous les conseillers en exercice :**

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme Martine MARC, Mme Florence MILLON, Mme Marion PELLEGRIN, Mme Emmanuelle PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

**Etait absent et excusé :** et. M. Pierre-Yves MOTTE

**Etaient absents et représentés :** M. Paul DAVIN ayant donné pouvoir à M. Benoît GOSELIN, Monsieur Christian PARIILLON ayant donné pouvoir à Mme Marie-Andrée FESTA.

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Mme Emilie DROUHOT

**COTISATION ASSOCIATION REGIONALE POUR LE FLEURISSEMENT ET L'EMBELLEMENT DU CADRE DE VIE**

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que l'association régionale pour le fleurissement et l'embellissement du cadre de vie propose, par la cotisation annuelle versée par les communes, un certain nombre de services : participation à des colloques, débats, journées d'information, visites-conseils, assistance technique, préparation aux visites des jurys du concours du fleurissement.

La cotisation est de 170 euros.

A l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE DE VERSER une cotisation d'un montant de 170 euros (cent soixante-dix euros) à l'association régionale pour le fleurissement et l'embellissement du cadre de vie.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
représentés	2
Pour :	18
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré, le 8 Novembre 2017

Le Maire,  
Laurent DAUMARK

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200034502-20171108-20170811-074-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2017

Publication : 13/11/2017